

UNIVERSITÉ DE FRANCE
ACADÉMIE DE NANCY

COMPTES RENDUS
DES TRAVAUX
DES FACULTÉS

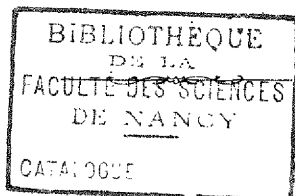
ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1884-1885

Présentés au Conseil académique dans la session de novembre 1885



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^o

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1886

NOTE

SUR LA

CRÉATION D'UN INSTITUT CHIMIQUE

A LA

FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY

La loi du 25 juin dernier a mis à la disposition de M. le Ministre de l'instruction publique les ressources destinées à assurer la participation de l'État à l'exécution des travaux reconnus indispensables pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de rendre au pays, sous le triple rapport de la science, de l'industrie et de l'agriculture, les services qu'il est en droit d'en attendre.

Le haut enseignement de Nancy, par son importance, par le nombre de ses élèves et par la situation géographique de notre Académie, a appelé tout d'abord la sollicitude du Ministre de l'instruction publique.

Par une dépêche en date du 27 décembre dernier, M. le Ministre a informé M. le Recteur de l'Académie et M. le Maire de la ville de Nancy que les Chambres ont mis à sa disposition, à dater du 1^{er} janvier 1887, l'annuité nécessaire pour une subvention accordée à la ville de Nancy en vue de la création d'un Institut chimique et des améliorations reconnues indispensables dans l'organisation du service de la physique à la Faculté des sciences. M. le Ministre ajoute qu'il est autorisé à contracter, dès le 1^{er} janvier 1886, des engagements pour cette dépense.

L'extrait suivant de la dépêche ministérielle fait connaître les libérales intentions de M. le Ministre de l'instruction publique : « La création d'un Institut chimique pour la Faculté « des sciences, en laissant disponibles les locaux affectés à « cette heure à la chimie, permettrait de donner une installa- « tion convenable à certains services de la même Faculté qui « sont notoirement en souffrance, en particulier la physique. « Elle aurait aussi d'autres avantages et des plus considéra- « bles. Nos Facultés des sciences ne doivent pas être unique- « ment des écoles préparatoires aux grades universitaires et « à une fonction dans l'instruction publique ; elles doivent « servir au développement et aux progrès scientifiques des « industries nationales et de notre agriculture. On l'a compris « depuis longtemps déjà en Allemagne, et la concurrence « victorieuse, faite depuis plusieurs années à certaines bran- « ches de l'industrie française par l'industrie allemande, est « la conséquence des progrès réalisés par elle, grâce à une « haute culture scientifique. Il importe au plus haut point « que, sans retard, nous tirions tout le parti possible des « forces que contiennent nos Facultés des sciences. Nancy « me paraît être un des centres où l'on doit organiser un « enseignement chimique à la fois théorique et pratique, « scientifique, industriel et agricole. Les locaux de la Faculté « des sciences ne s'y prêtent pas ; il faut créer ailleurs un « Institut de chimie. J'ai la confiance que la ville rencon- « trera, pour cette œuvre patriotique, le concours des départe- « tements de la région. Celui de l'État ne lui fera pas défaut. »

La Faculté des sciences de Nancy, qui connaît, par une expérience déjà longue, la sympathie du Conseil municipal pour toutes les œuvres d'instruction publique, vient, avec confiance, faisant appel à ses sentiments patriotiques, lui demander d'accueillir favorablement les offres de l'État. Elle le prie, dans les circonstances douloureuses où se trouvent l'industrie et l'agriculture nationales, de la mettre en mesure, par le vote du subside nécessaire, d'ériger un établissement

dont seront les premiers à profiter les industriels et agriculteurs des départements de l'Est auxquels, faute de place, elle est aujourd'hui dans la nécessité de refuser l'accès de ses laboratoires, insuffisants déjà pour les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement.

Meurthe-et-Moselle, la Meuse, les Vosges et les Ardennes occupent un rang considérable dans presque toutes les grandes industries françaises ; l'importance de l'agriculture et des industries agricoles n'y est pas moindre. La région de l'Est se trouve à la tête des provinces françaises pour l'industrie métallurgique, la production du sel et de la soude et des produits chimiques qui en dérivent, la cristallerie, la verrerie et la glacerie ; elle compte de nombreuses filatures, blanchisseries, fabriques de tissus teints et imprimés. La papeterie, le tissage, l'industrie du cuir et du bois, de la pierre (chaux, briques), etc., y tiennent une place marquante. Enfin, dans le ressort de l'Académie de Nancy et dans les départements limitrophes, les industries agricoles : brasserie, malterie, féculerie, sucrerie, distillerie, amidonnerie, pâtes alimentaires, forment un imposant ensemble qu'on trouverait difficilement réuni au même degré d'extension et d'importance dans les autres régions de la France.

Il serait superflu d'insister, auprès du Conseil, sur le rôle prépondérant de la chimie dans le développement et la marche de toutes ces industries qui puisent, comme on le sait, dans les sciences physico-chimiques la base la plus certaine de leurs procédés de fabrication, de même qu'elles leur empruntent le point de départ de tous leurs progrès ; mais il ne sera pas inutile de faire ressortir que l'absence de laboratoires où les industriels puissent aller étudier les applications de la science à leur spécialité et demander à leurs directeurs des expériences et des conseils sur leur fabrication, oblige les chefs de certaines de nos grandes usines à subventionner des laboratoires étrangers. Nous ne saurions blâmer ces industriels de s'adresser hors de France pour faire exécuter les recherches

scientifiques que l'absence d'installation appropriée au centre de la région académique ne leur permet pas d'obtenir ici, mais il nous semble profondément souhaitable de voir cesser le plus tôt possible un pareil état de choses.

C'est par millions de francs que se comptent les bénéfices annuels résultant, pour l'Allemagne, par exemple, de l'organisation d'Instituts chimiques offrant aux jeunes gens, fils d'industriels et d'agriculteurs, la possibilité d'acquérir les connaissances chimiques et techniques sans lesquelles l'industrie et l'agriculture ne peuvent désormais progresser et qui sont absolument indispensables pour permettre d'engager fructueusement la lutte avec la concurrence étrangère.

Or, dans l'état actuel des choses, à la Faculté des sciences de Nancy, le zèle et le dévouement des professeurs ne sauraient suppléer à l'absence d'installations matérielles. Les élèves se destinant à l'instruction publique trouvent chez elle des ressources presque nulles pour les travaux pratiques de physique, insuffisantes pour les travaux pratiques de chimie, et la Faculté se voit obligée, à son grand regret, de refuser absolument, faute de place, l'accès de ses laboratoires aux industriels et aux agriculteurs.

Une autre considération non moins importante pour le développement scientifique, industriel et agricole de notre pays doit appeler l'attention du Conseil municipal. Si une institution scientifique tire avant tout sa valeur de celle des hommes qui la constituent, son extension et les services qu'elle peut rendre au pays dépendent presque entièrement du nombre des travailleurs que ses chefs peuvent grouper autour d'eux. Là est la grande force de l'Allemagne, où chaque professeur largement installé peut, non seulement faire des travaux personnels et préparer de nombreux jeunes gens à une carrière scientifique, industrielle ou agricole, mais encore décupler sa propre activité, grâce au concours des élèves qui, travaillant sous sa direction, exécutent les recherches dont il a conçu le plan. Certaines industries des plus considérables

sont devenues, par cette raison, le monopole presque absolu de l'Allemagne : la production des matières colorantes pour teinture et impression de la soie, de la laine et du coton est là pour le prouver. Tandis que la France ne compte que huit fabriques de matières colorantes dont la plus importante n'occupe que 350 ouvriers, l'Allemagne possède plus de trente usines du même genre, dont une seule compte 42 chimistes à la tête de ses ateliers qui emploient 1360 ouvriers. Une autre fabrique occupe 30 chimistes et près de 2000 ouvriers. Enfin, fait plus regrettable encore pour l'industrie française, les maisons allemandes commencent à fonder dans notre pays des succursales importantes de leurs établissements.

Il ne semble pas douteux, pour quiconque a étudié de près la situation, que le développement de l'industrie ne soit, en Allemagne, la conséquence des nombreuses et admirables installations que les villes, les universités et l'État prennent à l'envi le soin d'y créer et d'y développer.

Le jour où la Faculté de Nancy, au lieu d'éloigner d'elle les jeunes gens qui demandent à être reçus dans des laboratoires qu'elle ne possède pas, pourra accueillir les industriels qui s'adressent à elle, elle exercera, nous en avons le ferme espoir, l'influence la plus heureuse sur le développement industriel et agricole de notre région.

Enfin, la Faculté des sciences croit devoir signaler à la bienveillante attention du Conseil municipal, une situation de nature à entraîner, elle l'espère du moins, son acquiescement immédiat aux offres de subvention de l'État. La loi du 25 juin 1885 a fixé définitivement la part que l'État doit prendre aux dépenses à exécuter pour l'agrandissement des installations matérielles des Facultés. Lorsque la somme affectée à ces dépenses sera épuisée, il ne sera plus possible de compter, de longtemps au moins, sur le concours de l'État. En comprenant la ville de Nancy au nombre des municipalités auxquelles l'État offre dès aujourd'hui son concours, M. le Ministre de l'instruction publique a tenu à mar-

quer l'intérêt qu'il attache au développement de notre Faculté des sciences dans le sens pratique que nous venons d'indiquer.

Tout ajournement serait donc préjudiciable à l'avenir des projets que nous venons d'exposer : il en rendrait pour toujours peut-être la réalisation impossible. En effet, il se trouverait immédiatement des centres d'étude prêts à réclamer de l'État le concours qu'il nous offre spontanément en ce moment, et le crédit voté par les Chambres une fois épuisé, il nous faudrait renoncer à voir se réaliser des améliorations urgentes dont notre région d'abord et le pays tout entier dans la suite ne tarderont pas à recueillir les fruits.

Pour tous ces motifs, la Faculté des sciences a la conviction que la ville de Nancy, dont le généreux concours ne lui a jamais fait défaut, lui donnera une fois de plus un témoignage de sa sympathie, en même temps qu'elle marquera, par un vote favorable, l'intérêt qu'elle porte au développement et au progrès de l'industrie et de l'agriculture lorraines, aux portes d'une nation voisine qui tient en si haut honneur la science et les industries dont celle-ci est la base et l'élément de progrès le plus sûr.

Délibéré le 19 février 1886, en Assemblée de Faculté :

L. GRANDEAU, Doyen, Professeur de Chimie et de Physiologie appliquées à l'agriculture ; A. HALLER, Professeur de Chimie générale ; MATHIEU, Professeur de Mathématiques pures ; BICHAT, Professeur de Physique ; LE MONNIER, Professeur de Botanique ; FLOQUET, Professeur de Mathématiques appliquées ; FRIANT, Professeur de Zoologie ; THOULET, Professeur de Minéralogie et de Géologie ; GUNTZ, Chargé d'un cours complémentaire de Chimie ; WOHLGEMUTH, Chargé d'un cours complémentaire de Géologie ; KCEHLER, Chargé d'un cours complémentaire de Zoologie ; MILLOT, Chargé d'un cours complémentaire de Météorologie ; BLONDLOT, Maître de conférences de Physique ; GUICHARD, Maître de conférences de Mathématiques ; ARTH, Chef des Travaux chimiques.